

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 498<sup>e</sup> séance tenue le 26 mai 2008, à 14 heures,  
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal

---

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques : M. Jacques Frémont, le vice-recteur exécutif : M. Guy Breton, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification : M. Pierre Simonet, le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés : M. Guy Berthiaume; les doyens : Mme Louise Béliveau, Mme Anne Marie Boisvert, M. Jean Marc Boudrias, M. Giovanni de Paoli, Mme Francine Girard, M. René Durocher, M. Michel D. Laurier, M. Pierre Moreau, M. Jean Sirois; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre côté; les représentants du corps professoral : M. Paul Arminjon, Mme Renée Béland, Mme Marie-Pierre Bousquet, Mme Michèle Brochu, Mme Anne Charbonneau, Mme Sophie Cuvellez, M. Manuel Crespo, Mme Fabie Duhamel, Mme Claire Durand, M. Jacques Gresset, Mme Marianne Kempeneers, M. Germain Lacasse, M. Serge Larochelle, M. François Lespérance, M. Denis Monière, M. Serge Montplaisir, Mme Lucie Parent, M. Raymond Perrin, Mme Louise Poirier, M. Jean Portugais, M. François Prince, M. Jacques Rouillard, M. Roger B. Richard, M. Samir Saul, M. Michel Seymour, M. Pierre Trudel; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Thérèse Botez-Marquard, Mme Françoise Filion, Mme Frédérique Gardye, Mme Isabelle Jordi, M. Francis Lagacé, M. Najib Lairini, Mme Louise Larivière, M. Charles Overy, M. Richard J. Paradis, M. Maxime B. Rhéaume, M. Laval Rioux, Mme Dominique Serrano; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas; les représentants des étudiants : M. Louis François Brodeur, M. Nicolas Descroix, Mme Yvonne Ellis, M. Francis Hogue, M. Pascal Lamblin, M. Robert Martin, M. Walid Romanie, M. Mountagha Sow; des représentants du personnel : M. Mario Roy; les membres désignés par le Conseil : M. André Ferron, Mme Chantal Gamache; un représentant des cadres et professionnels : Mme Christine Léonard; les observateurs : M. Philippe Beaugard, M. Alexandre Chabot, M. Pierre Chenard, M. Robert Couvrette, M. Matthew Nowakowski, Mme Louise-Hélène Richard, Mme Ghilaine Roquet.

ABSENTS : un doyen : M. Jacques Boucher; les directeurs des écoles affiliées : M. Christophe Guy, M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Jean-Pierre Bonin, Mme Christine Colin, M. Louis Dumont, M. Alan K. Goff, Mme Josée Harel, Mme Marie Lacroix, M. Gille Lavigne, Mme Hélène Lebel, M. Guy Lemay, M. Laurence McFalls, M. Benoit Moore, M. Christian Nadeau, Mme Fahima Nekka, Mme Joane Parent, M. Jean-Victor Patenaude, M. Jesús Vázquez-Abad; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Beaulieu; les représentants du personnel : Mme Margaret Lapointe, les représentants des cadres et professionnels : M. Richard Alix, M. Daniel Boucher; les observateurs : Mme Josée Bourguignon, Mme Hélène David, M. Éric Filteau, M. Luc Granger, Mme Rachel Houle, M. Jacques Pelletier.

EXCUSÉS : la vice-rectrice—International et relations institutionnelles, Mme Martha Crago; des doyens : M. Jean Duhaime, M. Claude Lamarche, M. Jean L. Rouleau; les représentants du corps professoral : M. Milton Campos, Mme Diane Labrèche, M. Raymond Lalande, M. Richard Silbert, M. Jean Wilkins; des représentants du personnel enseignant : Mme Monique Landry.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M.	Luc Vinet
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M.	Jean Trépanier
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Mme	Francine Verrier
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme	Danielle Salvail

---

**Départ de M. Jean Trépanier**

Le recteur annonce que la 498<sup>e</sup> séance constituera la dernière séance qui sera présidée par M. Jean Trépanier, puisque celui-ci quittera prochainement ses fonctions de président des délibérations de l'Assemblée universitaire, fonctions qu'il a occupées durant 12 ans, soit depuis l'automne 1996. Au nom de l'Assemblée universitaire et au nom de l'Université, le recteur remercie M. Trépanier pour la contribution importante qu'il a apportée à l'institution et aux travaux de l'Assemblée et pour la qualité du travail qu'il a accompli à titre de président des délibérations.

L'Assemblée exprime sa reconnaissance en applaudissant chaleureusement M. Trépanier.

M. Trépanier remercie l'Assemblée pour ce témoignage d'appréciation et de reconnaissance et s'en dit très touché. Il remercie les trois recteurs qui, au cours de leur mandat respectif, ont

accepté de lui confier la présidence des délibérations de l'Assemblée; il adresse également ses remerciements aux membres de l'Assemblée, qui l'ont assuré de leur appui au cours de ces douze années.

### **Composition de l'Assemblée universitaire**

Le recteur signale des nominations récentes, fins de mandats ou démissions. Il félicite les nouveaux membres, et remercie les personnes qui ont complété un premier ou un deuxième mandat.

#### **Nouveaux membres**

Doyens : Gilles Trudeau (Faculté de droit, à compter du 1<sup>er</sup> juin); Gilles Lavigne (Faculté de médecine dentaire, à compter du 24 juin)

Représentants du corps professoral de la Faculté des arts et des sciences (à compter du 1<sup>er</sup> juin) : Thérèse Cabana (Département de sciences biologiques); Marianne Kempeneers (Département de sociologie)

Membres étudiants nommés par le Conseil représentant les étudiants : Francis Hogue, Nicolas Descroix, Mountagha Sow, Louis-François Brodeur, Walid Romani, Pascal Lamblin

#### **Fins de mandat au 31 mai**

Professeurs : Faculté de droit : Diane Labrèche, Benoit Moore; Faculté de médecine : Christine Colin, Jean Wilkins; Faculté de pharmacie : Fahima Nekka; Faculté des sciences infirmières : Fabie Duhamel; Faculté des sciences de l'éducation : Jesús Vázquez-Abad; Faculté de l'aménagement : René Parenteau; Roger B. Richard; Faculté de médecine vétérinaire : Sophie Cuvelliez

Membres du personnel enseignant : Laval Rioux (Faculté de l'aménagement)

Représentants des cadres et des membres du personnel professionnel : Daniel Boucher

#### **Démissions**

Professeurs : Denis Gougeon (Faculté de musique); Pierre Létourneau (Faculté de théologie et de sciences des religions)

### **Fin des mandats des doyens de la Faculté de droit et de la Faculté de médecine dentaire**

Le recteur signale la fin des mandats, au 31 mai prochain, de Mme Anne-Marie Boisvert, à titre de doyenne de la Faculté de droit, et de M. Claude Lamarche, à titre de doyen de la Faculté de médecine dentaire. Le recteur souligne la contribution apportée par ces doyens au cours de leur mandat. L'Assemblée souligne ses remerciements en applaudissant.

### **Départ à la retraite du directeur général de la Direction des bibliothèques**

Le recteur signale le départ à la retraite, le 31 mai prochain, du directeur général de la Direction des bibliothèques, M. Jean-Pierre Côté. Le recteur souligne le dévouement de M. Côté en regard du développement des bibliothèques au cours de son mandat. L'Assemblée souligne ses remerciements en applaudissant.

### **Avis de décès**

#### **Claude Manzagol**

Le recteur invite l'administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. René Durocher, à présenter un hommage à la mémoire de M. Claude Manzagol, professeur émérite (retraité) du Département de géographie de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 23 avril dernier.

C'est avec une grande tristesse que la communauté universitaire a appris le 23 avril dernier le décès de Claude Manzagol, professeur émérite du Département de géographie et membre du Conseil de l'Université.

Entré au département de géographie en 1965, le professeur Manzagol a occupé de nombreuses fonctions au sein de l'Université, notamment celles de directeur du Département de géographie (1978-1982), de vice doyen à la recherche de la Faculté des arts et des sciences (1982-1986) et de membre de l'Assemblée universitaire. Il était membre du Conseil de l'Université depuis 2002. Claude Manzagol a pris sa retraite en 2004 et a été nommé professeur émérite.

Claude Manzagol était un chercheur de proue en géographie économique et urbaine. Ses travaux ont porté notamment sur la localisation des activités industrielles, les territoires de l'innovation et les enjeux géographiques de la mondialisation. Il s'est aussi intéressé au monde des hautes technologies et aux impacts de celles-ci sur l'évolution de l'emploi. La carrière en recherche de Claude Manzagol a été jalonnée de moments forts comme son ouvrage *Logique de l'espace industriel* publié en 1980 et qui demeure la référence dans le domaine de la localisation des activités industrielles, ainsi que son tout dernier livre *La mondialisation : données, mécanismes et enjeux* paru chez Armand Colin en 2003, que le quotidien *Le Monde* a qualifié de « fresque remarquable qui dépeint notre évolution depuis la préhistoire quand nous étions quelque 5 millions d'humains jusqu'à aujourd'hui ». Au total, la production de Claude Manzagol compte plus d'une centaine de titres dans les meilleures publications de la discipline.

Claude Manzagol a aussi joué un rôle de pionnier en introduisant, dès les années 60, les techniques quantitatives dans l'enseignement et la recherche en géographie. Grand innovateur, il a aussi livré des enseignements à la radio de 1967 à 1971. Aux études supérieures, Claude Manzagol est le professeur qui, dans toute l'histoire du Département de géographie, a contribué à la formation du plus grand nombre d'étudiants. Il importe surtout de préciser l'impact durable qu'il a eu sur la pensée, la carrière et la vie des étudiants qu'il a encadrés.

Claude Manzagol était un professeur passionné, un penseur fécond et un administrateur visionnaire qui a connu une brillante carrière au Département où il a eu une influence marquante sur plusieurs générations d'étudiants et sur l'évolution de la discipline géographique. Il était profondément attaché à son université et à son département. Les collègues qui ont eu la chance de le côtoyer se rappellent avec émotion son éloquence, son humour vif et son humanisme.

[Notes préparées par François Courchesne, professeur titulaire, Département de géographie]

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de M. Claude Manzagol, professeur émérite du Département de géographie de la Faculté des arts et des sciences et membre du Conseil de l'Université.

### Philippe Garigue

Le recteur invite l'administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. René Durocher, à présenter un hommage à la mémoire de M. Philippe Garigue, ancien doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université, décédé le 25 mars dernier.

Philippe Garigue est décédé à Toronto le 25 mars dernier à l'âge de 91 ans. Né d'une famille anglo-française à Manchester (Angleterre), Philippe Garigue fait ses études primaires et secondaires à Paris, ses études supérieures à la London School of Economics, et obtient un doctorat en anthropologie de l'Université de Londres. Entré dans les forces armées britanniques en 1939, il prend part aux campagnes d'Afrique et d'Europe, et assurera la liaison entre les troupes alliées et les patriotes italiens. C'est sous son commandement que la ville d'Assise est libérée.

Venu au Canada en 1954 à l'invitation de l'Université McGill pour y développer la recherche sur le Canada français, il est nommé en 1957 doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université de Montréal, poste qu'il occupera pendant quinze ans. Parallèlement, il est nommé par le gouvernement du Québec président du Conseil consultatif du ministère des Affaires sociales et de la Famille, devient président de l'Union internationale des organismes familiaux (ONG de l'ONU) et conseiller du ministère fédéral de la Santé et du Bien-Être. Il est l'un des directeurs-fondateurs de l'Institut Vanier de la Famille.

Philippe Garigue était membre de la Société royale du Canada, Officier de l'Ordre du Canada, Officier de la Légion d'honneur et récipiendaire de nombreuses autres décorations militaires ou civiles.

Philippe Garigue est un pionnier de la politique familiale au Québec. Dès les années 50, ce politologue s'intéresse à la vie familiale des Canadiens-français et à leurs systèmes de parenté. Alors doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université de Montréal, il fait paraître en 1958 ses *Études sur le Canada français* dans un ouvrage fondateur qui a suscité en son temps de violents débats et qui a permis de lancer sur de nouvelles bases les recherches relatives au Canada français.

En 1964, Philippe Garigue est nommé président du nouveau Conseil supérieur de la famille du Québec. Durant sa présidence, il préconise une politique familiale distincte d'une politique démographique et d'une politique sociale. Il favorise également la mise en place d'un mouvement familial québécois à l'image des mouvements européens et poursuit lui-même des recherches sur ces thèmes d'un domaine encore peu fréquenté à l'époque. Enfin, il signera l'annexe 16 du rapport de la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social (Commission Castonguay-Nepveu), sous le titre « Les fondements d'une politique familiale ». Pour la première fois au Québec, s'y voient définis les principaux éléments qui devraient figurer dans une authentique politique familiale.

Guy Rocher se rappelle de Philippe Garigue qu' « il avait conservé de son passage dans l'armée des comportements qui tranchaient avec la vie universitaire. Il avait son franc-parler, était énergique, faisait preuve d'aplomb et d'audace, ne s'embarrassait pas des obstacles, prenait des décisions rapides quitte à les corriger le lendemain. »

Témoin privilégié du décanat de Philippe Garigue, Guy Rocher raconte : « Lorsqu'en 1957, Philippe Garigue accepte le poste de doyen de la Faculté des sciences sociales, il a la ferme intention de donner à l'unité une nouvelle vie. Et il déploiera pour ce faire toute son énorme énergie personnelle. Sous son décanat, on assiste à la deuxième naissance de la Faculté. Il avait compris qu'il y avait au Québec un grand besoin en matière de sciences sociales et qu'on allait assister à l'arrivée sur les campus des *babyboomers* dont un bon nombre voudraient se diriger vers les sciences sociales si on leur en fournissait l'occasion ».

Le doyen Garigue entreprend à cette fin une série d'actions concrètes. Tout d'abord, il ouvre les portes de la Faculté à des étudiants venant du secondaire scientifique, à qui il offre un programme de rattrapage en deux ans pour leur faire rejoindre leurs confrères issus des collèges classiques et titulaires d'un baccalauréat. Cette révolution —objet de scandale— permettra pendant plus de 10 ans (en attendant les cégeps) à des générations de jeunes d'entrer à l'Université et d'accéder à une carrière en sciences sociales. Plusieurs centaines de diplômés de ces années lui doivent leur carrière.

En même temps, Philippe Garigue consolide les départements de sciences économiques et de sociologie, récemment créés. Puis, dans les premières années de son décanat et sous son impulsion, sont constitués quatre nouveaux départements qui vont très rapidement prendre leur envol : ceux de science politique, d'anthropologie, de démographie et de criminologie.

En 1972, lorsque la Faculté des sciences sociales est fusionnée avec les facultés des sciences, lettres et philosophie, Philippe Garigue retourne à l'enseignement. « En 1980, une nouvelle

occasion lui est donnée de mettre de nouveau ses talents au service de la vie universitaire lorsqu'il est invité à prendre la direction du Collège Glendon, l'établissement bilingue au sein de l'Université York à Toronto. Il y enseigna jusqu'à 80 ans, avec la même passion que celle qui l'avait animé pendant le quart de siècle de sa présence à l'Université de Montréal. »

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de M. Philippe Garigue, ancien doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université.

### Venant Cauchy

Le recteur invite l'administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. René Durocher à présenter un hommage à la mémoire de M. Venant Cauchy, professeur émérite du Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 30 mars dernier.

Venant Cauchy, professeur émérite au Département de philosophie, est décédé à Laval le 30 mars dernier, la veille de son 84<sup>e</sup> anniversaire de naissance. Les médias québécois ont souligné sa disparition et ont rendu hommage au grand humaniste qu'il était.

Je reprends ici les mots de notre collègue Yvon Gauthier, professeur titulaire du Département de philosophie.

[La] carrière [de Venant Cauchy] à l'Université de Montréal a débuté en 1957 après un séjour de quelques années dans les universités américaines, dont l'Université Fordham à New York. Spécialiste de la philosophie grecque, d'Aristote à Pyrrhon, il a publié des travaux sur la logique aristotélicienne. Son enseignement couvrait toute l'étendue de l'histoire de la philosophie, des Grecs aux philosophes américains contemporains.

Père de treize enfants, il a voulu élargir la famille philosophique québécoise en invitant chez nous les philosophes de partout dans le monde. Ainsi a-t-il organisé en 1971 le XV<sup>e</sup> Congrès de l'Association des sociétés de langue française et il a présidé le XVII<sup>e</sup> Congrès mondial de philosophie en 1983 où plus de 3 000 philosophes du monde entier ont été invités. Toujours avec sa fidèle collaboratrice, son épouse Denyse, il a organisé en 1992 le II<sup>e</sup> Congrès mondial sur la violence et la coexistence humaine qui a réuni 1 500 chercheurs de divers horizons, travailleurs sociaux, économistes, psychologues et philosophes œuvrant pour la paix dans le monde. Dans le même esprit que son engagement pour la coexistence pacifique, il a participé au Groupe de Vezelay devenu par la suite l'Alliance pour un monde responsable et solidaire.

Venant Cauchy n'a pas négligé pour autant la scène philosophique locale, puisqu'il a été président fondateur de la Société de philosophie du Québec. Il a été co-fondateur de la première revue canadienne de philosophie *Dialogue*, organe officiel de l'Association canadienne de philosophie dont il a été membre honoraire à vie. Philosophe universitaire, mais éducateur au sens le plus large du terme, le projet de l'enseignement de la philosophie pour enfants lui tenait à cœur.

Ses activités d'animateur de la vie philosophique ne se comptent plus. Encore récemment, il participait au dernier congrès de l'Association des sociétés de philosophie de langue française à Budapest. Membre de nombreux comités internationaux pour la promotion de la philosophie, il a multiplié les déplacements à l'étranger tout au long de sa carrière, mais il est toujours demeuré fidèle au Québec où sont nés et ont grandi ses parents. Né à Lévis, il a grandi à North Bay, a fait ses études postsecondaires ici et a obtenu un doctorat en philosophie de l'Université de Montréal à l'âge de 23 ans. Il a été directeur du département de philosophie de 1970 à 1974 et a été nommé professeur émérite en 1993.

Sans doute l'un des témoignages les plus éloquents du rayonnement de l'activité philosophique de Venant Cauchy demeure les *Mélanges* publiés en son honneur en 1993 sous le titre *Le dialogue humaniste* aux Presses de l'Université de Montréal. C'est

là un titre qui traduit bien le sens d'une carrière dédiée au dialogue entre les cultures dans le respect des traditions et des héritages philosophiques singuliers. Dans ce recueil, des philosophes québécois et canadiens, nord-américains, sud-américains et européens ont joint leurs voix pour rendre hommage au grand rassembleur qu'a été Venant Cauchy. D'autres honneurs se sont ajoutés tout au long de sa carrière, comme la médaille Aristote du Ministère des affaires culturelles de la Grèce en 1978 et un doctorat *honoris causa* de l'Université d'Athènes en 1987.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de M. Venant Cauchy, professeur émérite du Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences de l'Université.

### Steven Patrick Duffy

Le recteur invite le directeur de l'École d'optométrie, M. Jacques Gresset, à présenter un hommage à la mémoire de M. Steven Patrick Duffy, professeur invité de l'École, décédé le 9 avril dernier.

Steven Patrick Duffy est décédé le 9 avril 2008, à l'âge de 38 ans. Diplômé de l'École de réadaptation et de l'École d'optométrie de l'Université de Montréal, Steven travaillait en tant qu'optométriste à l'Institut Nazareth et Louis-Braille.

Le docteur Duffy a occupé divers postes à l'École d'optométrie comme chargé de cours, chargé de clinique et professeur invité. Son départ prématuré nous laisse dans une grande tristesse mais nous garderons dans notre mémoire collective l'exemple d'un professionnel « aidant naturel » entièrement dévoué à sa pratique auprès des personnes atteintes de déficience visuelle et d'un ami toujours prêt à collaborer.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de M. Steven Patrick Duffy, professeur invité de l'École d'optométrie de l'Université.

AU-498-1

Ordre du jour  
A-21/498<sup>e</sup>/692

AU-498-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Serge Larochelle présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, déterminé en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/498<sup>e</sup>/692.

L'ordre du jour est adopté se présente ainsi :

**A. POINTS STATUTAIRES**

1. Ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
  - 495<sup>e</sup> séance tenue le 31 mars 2008
  - 496<sup>e</sup> séance (séance extraordinaire) tenue le 7 avril 2008
  - 497<sup>e</sup> séance (séance intensive) tenue le 21 avril 2008
3. Affaires découlant des procès-verbaux
4. Correspondance
5. Période d'information
  - Rapport du recteur
  - Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

**B. POINTS PRIVILÉGIÉS**

7. Recommandation au Conseil en vue de la nomination de membres étudiants à la Commission des études
8. Comité de la planification
  - Plan directeur des espaces
9. Comité de l'ordre du jour
  - Absentéisme aux séances de l'Assemblée
  - Recommandation du Comité en vue de la modification de l'article 19.02 des statuts et de l'article 18 du *Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire*

**C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE**

10. Répartition géographique et distribution interuniversitaire de l'offre de formation dans la région métropolitaine
11. Rapport sur la situation de l'École de santé publique
12. Proposition sur un mandat à confier au Comité du statut du corps professoral sur des recommandations relatives aux professeurs invités et aux chercheurs invités

**C. AFFAIRE SOUMISE POUR DÉCISION IMMÉDIATE**

13. Calendrier des séances de l'Assemblée pour l'année 2008-2009
  - Recommandation du Comité de l'ordre du jour
14. Prochaine séance

AU-498-2      ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX      AU-498-2

AU-498-2.1      Procès-verbal de la 495<sup>e</sup> séance tenue le 31 mars 2008      AU-498-2.1

La modification suivante est demandée au procès-verbal mentionné. À la page 18, au deuxième paragraphe, la fin de la dernière phrase se lira : « (...), ce qui donne la possibilité d'introduire une modalité de chevauchement (*bridging*) pendant un trimestre. »

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 495<sup>e</sup> séance tenue le 31 mars 2008, tel que modifié.

AU-498-2.2      Procès-verbal de la 496<sup>e</sup> séance (séance extraordinaire) tenue le 7 avril 2008

La modification suivante est demandée au procès-verbal mentionné. À la page 20, au dixième paragraphe, la deuxième phrase se lira : « M. Trudel propose que l'Assemblée universitaire demande à la direction de l'Université de lui faire rapport sur les facteurs ayant donné lieu à l'augmentation du budget dévolu au Comité universitaire d'éthique de la recherche et recommande à la direction d'identifier les moyens afin de ramener les dépenses de ce comité au niveau de l'année 2007-2008. La proposition est appuyée. »

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 496<sup>e</sup> séance (séance extraordinaire) tenue le 7 avril 2008, tel que modifié.

AU-498-2.3      Procès-verbal de la 497<sup>e</sup> séance (séance intensive) tenue le 21 avril 2008

La modification suivante est demandée au procès-verbal mentionné. À la page 10, au huitième paragraphe, la troisième phrase se lira : « M. Saul se dit étonné par l'expression colorée, en langue anglaise, que contenait la réponse donnée. »

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 497<sup>e</sup> séance (séance intensive) tenue le 21 avril 2008, tel que modifié.

AU-498-3

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

AU-498-3

La secrétaire générale donne la parole aux vice-recteurs concernés par des affaires découlant des procès-verbaux adoptés à la délibération AU-498-2.

Relativement à des questions présentées sur la ventilation de la cote R par unités (procès-verbal de la 497<sup>e</sup> séance tenue le 21 avril), le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques indique qu'afin de donner suite à ces questions, des indicateurs identifiés par le Bureau de recherche institutionnelle–BRI seront prochainement rendus disponibles sur le site du BRI, et que les données qui seront diffusées comportent, notamment, l'information demandée.

Relativement au fonds des priorités institutionnelles (procès-verbal de la 496<sup>e</sup> séance tenue le 7 avril), le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques présente des données relatives à l'utilisation de ce fonds en 2007-2008. Sur le montant de 3 M 200 \$ imputé à ce fonds en 2007-2008, un montant de 1 M 500 \$ (soit, approximativement, une proportion de 47 % du fonds) a été attribué aux bibliothèques pour l'acquisition de monographies; un montant de 270 000 \$ a été attribué au développement d'activités internationales; un montant de 11 000 \$ a été attribué au processus d'évaluation des programmes; un montant de 339 000 \$ a été attribué au soutien à des unités dans l'accomplissement de leur mission. Le total des montants dépensés en 2007-2008 s'élève donc à 2,1 M \$, correspondant à une proportion de 67 % du montant total du fonds pour cette année; le solde à ce fonds correspond ainsi à un montant de 1 M 51 \$. Ces données seront rendues disponibles sur le site du Bureau du *provost*. Une question ayant également porté sur l'utilisation envisagée pour ce fonds en 2008-2009, le *provost* explique qu'à cette étape, il reste difficile de déterminer avec précision l'usage de ce fonds pour la prochaine année. Il mentionne toutefois que les montants qui seront attribués au développement d'activités internationales, au processus d'évaluation des programmes et au soutien aux unités dans l'accomplissement de leur mission présenteront une augmentation par rapport aux montants qui avaient été attribués à ces rubriques au cours de l'année 2007-2008.

Relativement à une question sur l'engagement d'une entreprise d'entretien ménager et sur des irrégularités qui avaient été observées (procès-verbal de la 497<sup>e</sup> séance tenue le 21 avril), le vice-recteur exécutif présente des éléments de réponse qu'il situe dans le contexte des besoins de l'Université en matière de l'entretien des espaces disponibles et des coûts qui y sont reliés. Ainsi, comparativement à d'autres institutions d'enseignement, l'Université dispose d'un budget inférieur pour l'entretien ménager –soit une proportion de 22 %–, et présente une proportion supérieure du nombre d'étudiants par m<sup>2</sup> –soit une proportion de 32 %. Sur les irrégularités qui ont été signalées, le vice-recteur mentionne qu'à la suite de diverses plaintes, des vérifications ont été effectuées auprès de la compagnie sous-traitante engagée par l'Université, et ont donné lieu au congédiement d'un employé fautif de la compagnie ainsi qu'à la révision du contrat. Les situations signalées se sont avérées fondées.

Relativement à une question sur la répartition des montants des subventions fédérales et provinciales entre l'Université et les écoles affiliées (procès-verbal de la 497<sup>e</sup> séance tenue le 21 avril), le vice-recteur exécutif rappelle qu'à cette étape, il ne peut donner suite à cette question, puisque les règles budgétaires relatives à l'attribution de montants provenant du Gouvernement provincial ne seront connues qu'à la fin de l'été. Le vice-recteur présentera une réponse au cours d'une prochaine séance.

Relativement à une question sur l'augmentation des dépenses liées au Comité institutionnel du fonds de relance (procès-verbal de la 496<sup>e</sup> séance tenue le 7 avril), le vice-recteur exécutif donne lecture d'éléments d'information qui ont été transmis par M. Michel Trahan, ancien vice-recteur exécutif, qui présidait le Comité institutionnel du fonds de relance.



Le Comité institutionnel du fonds de relance a été créé par le Conseil de l'Université en décembre 1997. Ce Comité avait pour mandat de prendre les décisions concernant l'utilisation du fonds de relance constitué à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1998 et provenant d'une contribution équivalente à la moitié des cotisations que l'Université aurait versées au Régime de retraite du 1<sup>er</sup> janvier 1998 au 31 décembre 2000, celles-ci étant estimées à un montant de 44 M \$ au moment du congé de cotisation. Le fonds a servi à financer des projets de développement institutionnel destinés à soutenir les stratégies d'augmentation de revenus, ainsi qu'à la constitution d'un fonds de dotation devant atteindre 22 M \$ sur un horizon de 10 ans.

Au cours des années 1998-1999 et 1999-2000, le Comité s'est réuni à 17 reprises afin de procéder aux rappels de soumissions de projets, analyser les projets soumis et répartir les fonds. Pour l'exercice financier 1998-1999, le Comité a autorisé des investissements d'une valeur de 4 M \$, alors que les investissements du Comité s'élevèrent à plus de 16 M \$ en 1999-2000. Le Comité a exercé un suivi de l'utilisation des montants investis dans les divers projets. Plusieurs mesures supportées par le fonds de relance ont clairement contribué à la relance de notre institution, en particulier : 1. les bourses d'études additionnelles à tous les cycles; 2. l'accélération de l'embauche des professeurs; 3. la modernisation des conditions de travail des professeurs; 4. les acquisitions essentielles pour équiper les bibliothèques en regard des nouveaux programmes de premier cycle; 5. la création du guichet étudiant qui a contribué considérablement à la relance en facilitant les communications avec les étudiants actuels et potentiels; 6. l'implantation de campus à Laval et à Longueuil; 7. l'amélioration et l'intensification des activités de recrutement et de publicité.

Le 31 mai 2000, la plupart des comptes-relances ont été fermés et les coûts récurrents ont été pris en charge par les budgets courants de l'Université. À la lumière de l'ensemble des résultats observés, les membres du Comité ont estimé que le fonds de relance avait contribué à la relance de l'institution et à l'atteinte de l'équilibre budgétaire, remplissant ainsi le mandat qui lui avait été confié.

Un rapport final des travaux du Comité daté du 2 octobre 2000 a été approuvé par ses membres lors d'une réunion tenue le 26 octobre 2000, laquelle réunion fut suivie d'un déjeuner offert par le recteur pour remercier les membres du travail accompli. Le Comité de gestion du fonds de dotation s'est vu confier la responsabilité de gérer le fonds de relance dans une perspective de capitalisation sur un horizon de 10 ans.

Considérant l'information transmise par M. Trahan, le vice-recteur exécutif comprend que le Comité institutionnel du fonds de relance a tenu une série d'activités, lesquelles ont donné lieu à l'atteinte des objectifs fixés et pour lesquelles des suivis ont été apportés, et que les activités de ce Comité ont été terminées à l'automne 2000.

Relativement à une question portant sur la disponibilité de données sur l'écart entre le nombre de projets soumis et appuyés par les pairs et le nombre de projets effectivement acceptés par les conseils subventionnaires, notamment le CRSH (495<sup>e</sup> séance tenue le 31 mars), le vice-recteur-Recherche présente des données obtenues auprès du CRSH pour les dernières années; il signale par ailleurs qu'il n'est pas d'usage, pour cet organisme, de publier ces données. Pour la période située entre 2000 et 2008, le taux de succès de l'Université aux concours de subventions ordinaires reste plus élevé par rapport à la moyenne canadienne, selon une proportion de 10 à 15 % (projets recommandés pour financement et effectivement financés), sauf pour la dernière année. Pour cette année, le résultat de l'Université s'est situé légèrement au-dessus de la moyenne canadienne, soit une proportion de 35 % alors que la moyenne canadienne représente une proportion de 33 %. Par ailleurs, pour la période allant de 2000 à 2008, la proportion des projets de l'Université recommandés mais non financés a présenté une augmentation, passant de 15 % à 32 %. Le vice-recteur mentionne que le budget du CRSH au cours des dernières années a augmenté. Cependant, l'augmentation du budget des programmes de subventions ordinaires a évolué selon un rythme plus lent que celui de l'augmentation du nombre de demandes. De ce fait, les taux de succès ont diminué. Le vice-recteur signale que l'on a également observé qu'au cours des deux dernières années, les nouveaux ajouts budgétaires au CRSH ont été principalement attribués à des programmes ciblés. Le vice-recteur précise que bien qu'il n'a pas été possible de disposer de toutes les données pour établir une analyse complète, on a constaté que le taux moyen de financement des subventions a diminué. En regard de cette situation, le vice-recteur mentionne qu'il y a lieu de s'interroger sur des changements éventuels pouvant toucher le budget du CRSH. Au cours d'une réunion des

vice-recteurs à la recherche des universités du G-13 tenue récemment, il est apparu que les organismes subventionnaires relevant du Gouvernement fédéral ne verront pas leurs budgets augmentés, sauf par des transferts d'un conseil subventionnaire à un autre.

Sur des questions relatives au comité universitaire d'éthique et aux processus éthiques en recherche (procès-verbal de la 496<sup>e</sup> séance tenue le 7 avril), le vice-recteur—Recherche mentionne qu'à la suite des éléments de réponse qu'il avait alors apportés en séance, il a souhaité examiner davantage les questions liées à l'éthique et à son traitement en contexte universitaire. Le vice-recteur signale qu'au cours de la semaine dernière, la réunion des vice-recteurs à la recherche de la CREPUQ a tenu une conférence téléphonique avec quatre sous-ministres adjoints responsables des questions éthiques et relevant respectivement du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport—MELS, du Ministère de la Santé et des Services sociaux—MSSS, du Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation—MDEIE, et du Ministère de la Justice. Dans ce cadre, les vice-recteurs ont été informés qu'un projet était en préparation en vue de redéfinir l'éthique et son traitement dans les universités. En regard de cette éventualité, les vice-recteurs ont suggéré que, plutôt que de redéfinir une nouvelle politique qui risquerait d'être plus contraignante que la politique actuelle, il paraîtrait approprié d'analyser préalablement la situation et l'évolution de la politique existante. Également, le vice-recteur mentionne que les trois conseils subventionnaires relevant du Gouvernement fédéral prévoient présenter leur nouvelle politique au cours de l'automne. Par ailleurs, le vice-recteur signale qu'il a rencontré l'éthicien de l'Université, M. Michel Bergeron, avec qui il a convenu de la pertinence de tenir, au cours de l'automne, un cadre de réflexion sur l'éthique et son traitement en contexte universitaire, selon une formule qui reste à déterminer (colloque ou autre formule). Le vice-recteur observe qu'une réflexion plus globale a ainsi été entreprise sur ces questions.

Relativement à une question portant sur les coûts relatifs à l'engagement d'experts en communication (procès-verbal de la 497<sup>e</sup> séance tenue le 21 avril), le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés mentionne que pour cette année, l'agence Beauchesne Ostiguy et Simard a été engagée par l'Université. Le mandat de cette agence était de procéder à l'élaboration des concepts publicitaires, de procéder à l'analyse des besoins publicitaires, et d'assurer la fourniture des normes de graphiques et la recherche de photos; les honoraires versés à l'agence se sont élevés à 30 000 \$.

La présentation des sujets relatifs à des affaires découlant a été complétée.

M. Samir Saul présente une question sur le dossier des chaires de recherche. Il mentionne qu'une des questions soulevées avait porté sur la possibilité d'établir des statistiques universitaires sur l'attribution des chaires internes par rapport à l'attribution des chaires externes, et sur la possibilité que les données relevées puissent distinguer les chaires qui ont été attribuées selon un processus qui a comporté ou non la consultation des assemblées départementales ou facultaires. M. Saul s'informe si la compilation de telles statistiques a été commencée.

Le vice-recteur—Recherche mentionne que de telles démarches n'ont pas été commencées. Cependant, il mentionne qu'il a consulté la présidente du Comité de la recherche, afin d'identifier les données ou indicateurs qu'il serait utile de répertorier et de présenter à l'Assemblée, en complémentarité du rapport déjà présenté par le Comité de la recherche. Il a ainsi été convenu que le programme de travail du Comité pour l'année 2008-2009 comporte des travaux sur l'identification de données variées sur les chaires attribuées à l'Université, d'autant qu'à ce moment, les chaires ont toutes été comblées. Il a été prévu que cette question soit étudiée dès l'automne par le Comité de la recherche. Le vice-recteur signale toutefois que certaines données resteront difficiles à préciser, notamment les données sur les décisions relevant des assemblées départementales, puisque ces données ne pourront être déterminées qu'en fonction de la documentation disponible dans les unités.

M. Francis Lagacé s'informe du suivi apporté à la décision de l'Assemblée de créer un comité pour examiner les éléments d'une politique d'information (AU-495-9, 31 mars 2008).

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques mentionne que cette question sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire.

M. Najib Lairini mentionne que lors d'une séance antérieure (494<sup>e</sup> séance tenue le 18 février), dans le cadre de l'étude des états financiers 2006-2007, il avait demandé des précisions sur la ventilation du poste budgétaire « Personnel enseignant non régulier ». Il s'informe du suivi donné.

Le vice-recteur exécutif signale que les précisions demandées ont été présentées lors de la séance suivante, soit la 495<sup>e</sup> séance tenue le 31 mars 2008 (AU-495-7, page 16). Le vice-recteur invite M. Lairini à se reporter au procès-verbal de cette séance.

AU-498-4      CORRESPONDANCE      AU-498-4

La secrétaire générale dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-498-5      PÉRIODE D'INFORMATION      AU-498-5

AU-498-5.1      Rapport du recteur      AU-498-5.1

AU-498-5.1.1      Nominations de doyens      AU-498-5.1.1

Le recteur mentionne que lors de sa séance tenue le 28 avril dernier, le Conseil de l'Université a nommé M. Gilles Trudeau au poste de doyen de la Faculté de droit, et M. Gilles Lavigne au poste de doyen de la Faculté de médecine dentaire. Le recteur félicite M. Trudeau et M. Lavigne de leur nomination, et remercie les doyens sortants de la Faculté de droit, Mme Anne-Marie Boisvert, et de la Faculté de médecine dentaire, M. Claude Lamarche.

AU-498-5.1.2      Faculté de médecine vétérinaire      AU-498-5.1.2

Inauguration du CHUV

Le recteur signale que vendredi dernier, le 23 mai, la Faculté de médecine vétérinaire a inauguré le Centre hospitalier universitaire vétérinaire–CHUV. Ce centre hospitalier unique au Québec constitue également l'un des plus modernes au Canada. Ce Centre a été agrandi et rénové au coût de plus de 7 M \$, grâce, en partie, aux subventions de 35,4 M \$ du Gouvernement du Canada et de 23,9 M \$ du Gouvernement du Québec. Le Gouvernement du Québec a de plus accordé un montant de 17,2 M \$ pour la formation et la recherche, pour un investissement total de 41, M \$. Le CHUV constitue aujourd'hui un pôle d'excellence de la médecine vétérinaire et ses hôpitaux bénéficient des technologies les plus avancées. Le CHUV regroupe une équipe de plus de 60 professeurs et cliniciens, 100 employés de soutien et 40 internes et résidents ; il accueille environ 14 000 animaux par année et effectue près de 30 000 jours d'hospitalisation par année. Le recteur adresse ses félicitations au doyen, à l'équipe et aux collaborateurs de la Faculté pour cette réalisation.

Inauguration du Pavillon de santé publique vétérinaire

Le recteur mentionne qu'au début du mois de mai, la Faculté de médecine vétérinaire a inauguré le Pavillon de santé publique vétérinaire, nouvel édifice du campus de Saint-Hyacinthe de santé publique du Canada–ASPC et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments–ACIA. Ce nouveau Pavillon de santé publique vétérinaire s'inscrit dans le développement de la nouvelle École de santé publique de l'Université–EPSUM.

AU-498-5.1.3 Remise des prix d'excellence en enseignement 2008

AU-498-5.1.3

Le recteur signale la remise des Prix d'excellence en enseignement, tenue le 22 mai dernier ; 16 prix ont été décernés, notamment : Bernard Bernier, du Département d'anthropologie de la Faculté des arts et des sciences, et Pierre Bergeron, du Département de physique de la FAS ont remporté les prix d'excellence dans la catégorie des professeurs titulaires ; Jean-Pierre Chupin, de l'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement, et Antonio Zadra, du Département de psychologie de la FAS, ont remporté les prix d'excellence dans la catégorie des professeurs agrégés; Alain Legault, de la Faculté des sciences infirmières, et Natacha Trudeau, de l'École d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine, ont reçu les prix d'excellence dans la catégorie des professeurs adjoints; Guillermo R. Aureano, du Département de science politique de la FAS, et François Lagarde, du Département d'administration de la santé de la Faculté de médecine, ont été récompensés dans la catégorie des chargés de cours; Frédéric Bouchard, du Département de philosophie de la FAS, et Violaine Lemay, de la Faculté de droit, ont reçu les prix attribués à des professeurs en début de carrière, et Alexandre Benoit, attaché au Département de biochimie de la FAS, a reçu le prix attribué ainsi à un nouveau chargé de cours; Amélie Paquette, du Département de kinésiologie, et Consuelo Vasquez, du Département de communication de la FAS, ont été honorées à titre de doctorants chargés de cours. Le recteur mentionne que dans le cadre de la remise de ces prix, l'Université a salué le travail d'une équipe ou d'une unité; cet honneur est revenu à l'équipe de Johanne Gaudreau, de la Faculté des sciences infirmières. Également, deux professeurs du Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation ont reçu le Prix du recteur pour un ouvrage didactique. Enfin, le Prix du *provost* pour l'innovation pédagogique a été attribué à David Morse, attaché au Département de sciences biologiques de la FAS. Le recteur invite l'Assemblée à consulter l'édition récente du journal *Forum* pour plus d'information. Le recteur félicite les lauréats.

AU-498-5.1.4 Doctorat honorifique au sociologue des sciences Bruno Latour

AU-498-5.1.4

Le recteur mentionne que dans le cadre du colloque « Qu'est-ce qu'une organisation ? », organisé en l'honneur du fondateur du Département de communication de la FAS, le professeur émérite James R. Taylor, l'Université a décerné un doctorat honorifique à Bruno Latour, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris. Le professeur Latour s'est spécialisé notamment dans l'étude de la constitution des sociétés, s'intéressant à la sociologie des sciences, à l'urbanisme, à l'écologie, aux sciences religieuses et au droit.

AU-498-5.1.5 Investissement du CRSNG

AU-498-5.1.5

Le recteur indique que le 21 mai dernier, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada–CRSNG a annoncé un investissement de plus de 15 M \$, sous forme de bourses d'études supérieures et de bourses de recherche à 159 étudiants et à 95 chercheurs de l'Université de Montréal, pour un total de 254 projets de recherche. L'annonce a été faite par le ministre de l'Industrie et responsable du CRSNG, l'honorable Jim Prentice, et par Mme Suzanne Fortier, présidente du CRSNG. Plus de 535 M \$ en fonds de recherche seront distribués à plus de 9 900 étudiants et chercheurs de plus de 75 établissements canadiens d'enseignement supérieur.

AU-498-5.1.6 Subventions IRSC

AU-498-5.1.6

Le recteur signale que 70 nouveaux projets de recherche menés par des chercheurs de l'Université recevront plus de 27 M \$ à l'issue du dernier concours des Instituts de recherche en santé du Canada–IRSC.

AU-498-5.1.7 Simulation policière au Pavillon André-Aisenstadt

AU-498-5.1.7

Le recteur invite le vice-recteur exécutif à rendre compte d'une simulation policière tenue le 22 mai dernier au Pavillon André-Aisenstadt.

Le vice-recteur exécutif explique que cette activité de simulation policière, mettant en scène un tireur fou, visait principalement à vérifier l'arrimage des services de sécurité de l'Université, du Service de police de la Ville de Montréal–SPVM et des services d'Urgences Santé. L'activité a également permis de tester l'efficacité de certains moyens de communication à la disposition de l'Université. Il s'agissait de la première simulation de ce genre à Montréal. De façon générale, les organisateurs de l'activité se sont montrés très satisfaits du déroulement des opérations. Le Bureau des communications et des relations publiques, en collaboration avec la DGTIC et le Registrariat, a profité de l'occasion pour tester certains des moyens de communication à sa disposition, notamment en redirigeant, durant une courte période, toutes les consultations de la page d'accueil du site *umontreal.ca* vers une page web expliquant la situation.

AU-498-5.1.8 Reboisement du Mont-Royal

AU-498-5.1.8

Le recteur mentionne qu'une plantation d'arbres organisée par la Ville de Montréal, en collaboration avec les Amis de la montagne et l'Université de Montréal, s'est déroulée récemment, et a permis de reboiser une portion du campus, sur le flanc nord du Mont-Royal. L'activité avait pour but de remplacer la biomasse perdue sur le territoire de l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal à la suite de la coupe d'arbres sauvages, l'automne dernier, sur le réservoir Vincent d'Indy.

AU-498-5.1.9 Honneurs

AU-498-5.1.9

Le recteur fait part de prix et récompenses obtenus par des membres de la communauté universitaire.

La Bourse Jules-et-Gabrielle-Léger de 2008 sera remise à Denis Saint-Martin, professeur au Département de science politique de la FAS. Cette bourse, d'une valeur de 50 000 \$, est décernée par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada–CRSH.

Jean Grondin, professeur titulaire au Département de philosophie de la FAS, a reçu un doctorat *honoris causa* de la Universidad del Norte Santo Tomás de Aquino (Unsta) de Tucumán, en Argentine, le 24 avril dernier. Il a aussi été nommé membre d'honneur de la Fundación Miguel Lillo.

Gabrielle Simard, qui poursuit ses études au Département de physique de la FAS, a reçu le prix Excellence Science 2007-2008, décerné par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec et remis dans le cadre du Concours *Chapeau, les filles!*. Dans ce cadre, Mme Simard a reçu un prix de 2 000 \$ ainsi qu'une offre de stage, auquel elle participera cet été, sur l'élaboration de cellules photovoltaïques à base de plastique pour convertir la lumière en électricité.

La volleyeuse vedette des Carabins, Laetitia Tchoualack, a reçu le titre d'athlète féminine par excellence au Canada, tous sports confondus, dans le cadre de la 16<sup>e</sup> remise annuelle des prix BLG. Ce prix est accompagné d'une bourse d'études d'un montant de 10 000 \$.

François Crépeau, directeur scientifique du CÉRIUM et professeur titulaire à la Faculté de droit, a reçu l'un des cinq prix de la Fondation Pierre Elliott Trudeau. Également titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit international des migrations, M. Crépeau s'est mérité cette distinction pour son engagement dans la défense des droits des réfugiés, du droit international et des droits de la personne. Ces prix sont d'une durée de trois ans et comprennent un montant de 150 000 \$ auquel s'ajoute une allocation de recherche et de déplacement d'un montant de 75 000 \$.

Alain Moreau, professeur agrégé à la Faculté de médecine dentaire et à la Faculté de médecine, est le lauréat 2008 du Prix Génome Québec « Biotechnologie de demain ». M. Moreau, qui est également directeur du Laboratoire de génétique moléculaire des maladies musculo-squelettiques du CHU Sainte-Justine, a reçu ce prix pour l'ensemble de sa carrière lors du 8<sup>e</sup> Gala des prix Genesis 2008.

Robert S. Schwartzwald, professeur et directeur du Département d'études anglaises de la FAS, recevra le Prix international du Gouverneur général en études canadiennes le 31 mai prochain. M. Schwartzwald est reconnu pour son expertise sur le Québec et le Canada, principalement en matière de culture et de littérature francophones.

Le recteur félicite les différents lauréats.

AU-498-5.2 Information provenant d'autres membres de l'Assemblée AU-497-5.2

Aucun sujet n'est porté à l'attention de l'Assemblée.

AU-498- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS AU-498-6

M. Jean Portugais fait état de diverses formules publicitaires qui ont été utilisées pour promouvoir les cours offerts dans le cadre de l'École d'été du CÉRIUM. M. Portugais signale d'abord un concours tenu dans le cadre d'une émission radiophonique diffusée sur la première chaîne de Radio-Canada, à laquelle participait le directeur du CÉRIUM; les prix de ce concours consistaient en des cours offerts à l'École d'été du CÉRIUM. M. Portugais mentionne ensuite le fait que le site du CÉRIUM présente des informations sur un service organisé de cours s'adressant à des clientèles diversifiées, à des étudiants mais également à des professionnels de diverses spécialisations. L'information diffusée sur le site précise que ces cours pourront être crédités, et présente les syllabus des cours offerts et la liste des professeurs, dont certains ne sont pas rattachés à l'Université. M. Portugais s'informe des modalités selon lesquelles l'Université serait associée à différents organismes à des fins publicitaires, et s'interroge si une telle démarche sert efficacement l'image de l'Université. M. Portugais demande également si les cours concernés seront effectivement crédités.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques indique qu'il n'a pas été informé des situations mentionnées par M. Portugais. Sur la question des écoles d'été, le *provost* rappelle que lors de séances antérieures, à la suite de situations signalées par M. Denis Monière, il a informé l'Assemblée que des travaux étaient en cours en collaboration avec le doyen de la FAS et avec les directeurs des départements concernés, afin de définir des modalités pour encadrer les activités offertes dans le cadre d'écoles d'été; ce travail se poursuit. Le *provost* assure l'Assemblée du fait que les cours offerts dans le cadre d'écoles d'été sont identifiés par un sigle et font l'objet de modalités d'encadrement conformes à ce qui est énoncé dans la convention collective en cette matière.

Se reportant à la résolution AU-492-12 adoptée par l'Assemblée universitaire lors de sa séance tenue le 17 décembre dernier, portant sur la mise en place d'un comité de suivi du Livre blanc et dont il donne lecture, M. Pierre Trudel s'informe à quel moment le Comité de la planification prévoit annoncer l'établissement de ce comité et les modalités selon lesquelles il présentera ses recommandations en regard du mandat confié par l'Assemblée.

Le vice-*provost* et vice-recteur–Planification rappelle que des éléments d'information ont été transmis sur cette question lors de la dernière séance du 21 avril. Le Comité de la planification a notamment étudié la composition du Comité de suivi du Livre blanc; les personnes

pressenties pour faire partie de ce Comité ont été contactées, afin de confirmer leur participation. Récemment, les membres ont été informés que des travaux se dérouleront au cours des mois de juin et de juillet. Le Comité de la planification devrait être saisi au début de l'automne du résultat de ces travaux, en vue de la présentation de son rapport à l'Assemblée.

M. Samir Saul mentionne que M. Jean L. Rouleau a démissionné de son poste de président et de membre du Comité du budget de l'Assemblée universitaire. M. Saul s'informe à quel moment on prévoit remplacer ce poste, de manière à ce que le Comité du budget puisse reprendre ses travaux, dont le mandat qui lui a été confié sur l'étude des impacts de la nouvelle approche budgétaire.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques mentionne que cette question est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité de nomination de l'Assemblée, qui aura lieu en juin.

M. Denis Monière signale que, il y a quelques mois, l'Université a conclu une entente avec l'Université McGill en lien avec une offre de formation. M. Monière demande si cette entente contient une clause de parité entre le flux entrant et le flux sortant d'étudiants. Si tel n'était pas le cas, M. Monière s'informe si les crédits sont accordés à l'institution de partance ou à l'institution d'accueil.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques explique qu'il a été convenu de tenter d'atteindre la parité entre les deux institutions dans le cadre de cette entente. Il est ainsi prévu d'évaluer les résultats de cette entente au terme d'une période de trois à quatre ans suivant son établissement. Un aspect intéressant reste lié à l'atteinte d'une mobilité relativement équivalente entre les deux institutions. Le *provost* précise par ailleurs que les crédits étudiants sont attribués à l'institution dans laquelle le cours concerné par ces crédits est suivi.

Sur la question présentée par M. Monière, le *provost* invite la vice-rectrice adjointe aux études à apporter des précisions sur ce projet. La vice-rectrice mentionne que le processus d'établissement de l'offre de formation est en cours auprès de certaines instances, dont la CREPUQ. Des modalités de gestion doivent également être précisées. Bien que l'Université souhaite atteindre la parité quant au nombre d'étudiants, il a été considéré préférable de prévoir un délai d'environ trois ans en regard de l'atteinte de cet objectif.

M. Francis Hogue présente une question sur les frais afférents. Considérant que le montant des nouveaux frais qui ont été imposés récemment se trouve plus élevé que les normes définies par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport–MELS, M. Hogue demande à quel moment l'Université prévoit rembourser les montants payés en trop par les étudiants inscrits au trimestre d'été 2008.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques explique que l'Université poursuit ses échanges avec le MELS afin de pouvoir déterminer avec précision dans quel périmètre de frais elle se situe (soit 15 \$, 25 \$ ou 50 \$ selon le cas). Le *provost* mentionne que les règles du Ministère seront annoncées ce vendredi. Ainsi, à ce moment, l'Université n'est pas en mesure de déterminer les paramètres avec lesquels elle doit composer. Le *provost* précise que lors de sa réunion du 9 juin prochain, le Comité exécutif se prononcera sur cette question en fonction du périmètre comptable qui aura été défini pour l'Université. Il sera alors possible de préciser les modalités selon lesquelles le dossier des étudiants ayant suivi des cours au trimestre d'été 2008 sera traité.

M. Hogue signale l'importance qu'il y aurait de transmettre les informations nécessaires, notamment celles concernant le remboursement de frais aux étudiants. Il mentionne que cette question se pose actuellement dans le contexte où l'Université prévoit procéder à une diminution du budget des Services aux étudiants, pour lesquels une partie de la subvention du Ministère est attribuée.

Le vice-recteur exécutif précise que l'Université ne sera pas en mesure de présenter des données avant la date du 9 juin, soit après que les règles ministérielles auront été présentées et après que le Conseil aura étudié cette question. Le vice-recteur se dit par ailleurs étonné que la question de la subvention gouvernementale soit évoquée dans ce cadre.

Mme Claire Durand présente une question sur les résultats aux concours du Fonds de recherche sur la société et la culture– FQRSC. Mme Durand mentionne que, il y a environ trois ans, on pouvait observer une corrélation négative entre les résultats aux concours CRSH par rapport aux résultats aux concours FQRSC. Relativement aux résultats des dernières années, Mme Durand a observé qu'un nombre de 11 bourses FQRSC avaient été attribuées à l'UQÀM, comparativement à une bourse attribuée à l'Université. Par ailleurs, il n'a pas été possible d'obtenir de cet organisme des réponses à des questions concernant ses critères d'attribution. Considérant que pour cette année, on ne peut vérifier la validité des critères observés par l'Université en regard des critères d'attribution du FQRSC, Mme Durand demande si l'Université prévoit examiner cette question.

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures précise que l'Université a pris compte de la situation signalée. La vice-rectrice adjointe mentionne que les modalités d'attribution des bourses du FQRSC sont fondées sur la consultation de comités d'experts. En regard de la préoccupation présentée par Mme Durand, la vice-rectrice adjointe convient qu'il y aurait lieu d'examiner plus attentivement les critères définis.

M. Samir Saul présente une question sur le projet de la Cité du savoir. Il rappelle que l'information transmise à ce jour sur ce projet indiquait que le montage financier du projet n'avait pas été complété à cette étape et que l'horizon temporel de réalisation n'avait pas été arrêté, étant donné que les ententes de financements n'étaient pas conclues. M. Saul s'informe si au terme de ces démarches, une entente sera effectivement définie et si, conséquemment, un devis académique sera présenté pour information à l'Assemblée.

Le recteur explique que le fait, pour l'Université, de ne pas pouvoir présenter de données sur ce projet reste lié au fait que les négociations relatives aux financements n'ont pas été complétées. Le recteur rappelle que l'Université ne s'engagera pas dans ce développement tant que toutes les conditions nécessaires à sa réalisation n'auront pas été réunies.

Mme Claire Durand mentionne que selon les modalités prévues par le BRI, les crédits relatifs aux programmes d'échange sont attribués dans les départements. Toutefois, les étudiants de ces programmes sont inscrits dans les données du BRI selon un même code. Mme Durand demande si son interprétation de cette situation voulant que ces étudiants ne sont pas inscrits dans un programme au niveau d'un département est exacte.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques indique qu'il va prendre la question présentée en délibéré. Sous réserve de vérifications, il mentionne qu'aux fins de calculs statistiques, ces étudiants sont comptabilisés dans une catégorie distincte.

Aucune question n'étant présentée, l'Assemblée met fin à sa période de questions.

AU-498-7

RECOMMANDATION AU CONSEIL EN VUE DE LA NOMINATION DE MEMBRES ÉTUDIANTS À LA COMMISSION DES ÉTUDES

AU-497-7

---

A-21/498<sup>o</sup>/693

La secrétaire générale présente l'état de question relatif à la recommandation de l'Assemblée au Conseil en vue de la nomination de trois membres étudiants à la Commission des études, consigné au document A-21/498<sup>o</sup>/693.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et en vertu de l'article 22 f) de la Charte,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer MM. Louis-François Brodeur, Mountagha Sow et Nicolas Descroix membres de la Commission des études, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2012.



AU-498-8. COMITÉ DE LA PLANIFICATION  
- Plan directeur des espaces

AU-498-8

---

A-21/498<sup>e</sup>/694, 694.1, 694.2

En regard de l'étude de ce point, les membres ont reçu les documents suivants : A-21/498<sup>e</sup>/694, portant sur la recommandation du Comité de la planification à l'Assemblée et au Conseil en vue de l'approbation du plan directeur des espaces; A-21/498<sup>e</sup>/694.1, portant sur le rapport sur le plan directeur des espaces, adopté par le Comité de la planification lors de sa 212<sup>e</sup> séance tenue le 13 mai dernier; A-21/498<sup>e</sup>/694.2, sur une annexe au plan directeur des espaces précisant les étapes de chacune des trois phases du plan.

Le président des délibérations invite le *vice-provost* et vice-recteur-Planification à faire rapport. Le *vice-provost* présente le plan directeur des espaces, adopté par le Comité de la planification, en se reportant à une présentation assistée par acétates électroniques, intitulée « S'approprier aujourd'hui le campus de demain »; copie imprimée des diapositives est annexée au procès-verbal.

Au terme de sa présentation, le *vice-provost* rappelle que la préparation du plan directeur des espaces a donné lieu à un vaste processus de consultation de la communauté universitaire, dans le cadre de laquelle un nombre important de mémoires ont été reçus. Également, le *vice-provost* adresse ses remerciements aux membres du comité *ad hoc* pour le travail réalisé. Le *vice-provost* invite l'Assemblée à étudier le plan directeur dans le contexte d'un débat serein et constructif qui sera en mesure d'honorer le talent du président des délibérations.

Il est précisé que le Comité de l'ordre du jour a fixé à 60 minutes la période de discussion générale suivant la présentation de ce rapport.

Mme Marianne Kempeneers remercie le *vice-provost* pour la présentation effectuée. Mme Kempeneers exprime son malaise en regard du document présenté pour adoption, en ce que celui-ci repose sur une prémisse opposant le site historique de la Montagne et le site Outremont, lors que le débat sur la valorisation de l'un ou l'autre de ces sites n'a pas été tenu. Mme Kempeneers estime qu'elle ne serait pas en mesure de se prononcer tant que ce débat n'aura pas été complété, alors que le plan présenté semble préconiser l'abandon du campus de la Montagne.

Le *vice-provost* et vice-recteur-Planification explique que le plan directeur ne propose pas d'abandonner le campus principal. Selon l'analyse effectuée par le comité *ad hoc*, une proportion importante d'environ 70 % des activités reste située sur ce campus. Par ailleurs, le *vice-provost* précise que le comité *ad hoc* a observé que le campus principal ne pouvait répondre à la totalité des besoins identifiés en regard des activités d'enseignement et de recherche, et que dans ce contexte, l'option qui a été retenue est celle du développement du site Outremont. L'utilisation du campus principal reste limitée quant aux possibilités de sa densification, en raison du nombre de m<sup>2</sup> nécessaires pour répondre à l'ensemble des besoins en espaces de l'institution.

M. Jean Portugais dit avoir le sentiment que le consensus auquel réfère la présentation n'est pas vérifiable concrètement, et se dit inquiet que la décision de l'Assemblée ne doive reposer que sur un acte de foi. M. Portugais trouve regrettable que des solutions alternatives n'aient pas été retenues –comme le proposait, par exemple, le mémoire présenté par le SGPUM. M. Portugais considère qu'il aurait paru préférable de présenter un plan détaillé qui tienne compte d'un ensemble de scénarios. Il précise que le plan présenté ne suffit pas à démontrer que les hypothèses qui ont été rejetées ne devraient pas être examinées plus avant, par exemple l'hypothèse de la densification du campus principal. M. Portugais signale un deuxième point, sur le fait que la construction d'un nouveau campus va occasionner des relocalisations. M. Portugais mentionne également que certaines propositions du plan directeur portent sur des déplacements entre les pavillons du campus principal, par exemple la suggestion

de déplacer une annexe du Centre de la petite enfance au Pavillon Marie-Victorin –alors que l'espace réservé à ce CPE devrait plutôt être agrandi–, et laissent une impression de dispersion. M. Portugais observe que l'optimisation des différentes solutions avancées ne semble pas avoir été faite. Il aurait également souhaité que les propositions soient étayées par des données. Considérant l'ampleur du projet dont le développement se déroulera sur plusieurs années, M. Portugais estime que le plan présenté ne démontre pas la volonté de l'institution de fonder ce développement à partir d'une volonté consensuelle et participative de la communauté universitaire.

M. Giovanni De Paoli présente une intervention en sa qualité de membre du comité *ad hoc*. En regard de l'intervention de M. Portugais, M. De Paoli explique qu'un plan directeur ne saurait correspondre à un plan d'exécution. Un plan directeur sert à décrire les lignes directrices des développements attendus pour les années à venir, et définis en fonction d'environnements et d'espaces déterminés. Le contexte de la préparation du plan a donné lieu à la tenue de débats consensuels, considérant la composition du comité *ad hoc* ainsi que le processus de consultation. M. De Paoli mentionne que les propositions présentées dans les différents mémoires ont ainsi été lues et interprétées en fonction du contexte spécifique d'un plan directeur. Les propositions, retenues ou rejetées, ont été analysées en regard des études disponibles. Par exemple, l'hypothèse de la densification du campus principal a été étudiée en lien avec des rapports préparés par différents organismes ou comités concernés par les questions urbaines et patrimoniales. L'importance que l'Université assure une présence citoyenne et conviviale avec le milieu dans lequel elle se développe a ainsi ressorti de ces consultations. M. De Paoli explique par ailleurs qu'au niveau du comité *ad hoc*, on a voulu assurer que le plan directeur réponde à une certaine mission, et laisse place à des ajouts ou adaptations en regard des différentes étapes de sa réalisation et de son développement. M. De Paoli observe que le plan directeur doit être développé en concertation avec les membres de la communauté universitaire, mais également avec ceux de l'extérieur. Il invite l'Assemblée à aborder l'étude du plan directeur dans une perspective de collaboration –en recevant l'ensemble des avis qui seront présentés– plutôt que dans une perspective d'opposition, et en considérant principalement les objectifs génériques qui ont été précisés dans la présentation, notamment en regard des besoins importants en espaces et auxquels l'institution doit répondre afin d'être en mesure de réaliser sa mission d'enseignement et de recherche. Cet aspect important est apparu dans l'ensemble des mémoires.

Le recteur rappelle que la présentation du plan directeur à l'Assemblée se pose en regard de l'aboutissement de ce plan, lequel, à cette étape, reste perfectible. Cet aspect a été clairement énoncé. Dans cette perspective, il apparaît important que l'Assemblée se donne la possibilité de prendre connaissance du plan directeur.

Mme Claire Durand souhaite présenter deux suggestions. Une première suggestion porte sur le développement d'un CPE dans le secteur ouest du campus, afin de répondre aux demandes des professeurs qui se retrouvent en grand nombre dans ce secteur. La deuxième suggestion présentée par Mme Durand vise à revoir la situation du Département de sociologie de la FAS prévue par le nouveau plan, de manière à situer ce Département à proximité des départements avec lesquels il se pose en synergie, dont les départements de Science politique et d'Anthropologie ainsi que l'École de service social. Mme Durand observe que la solution proposée par le plan ne permet pas de favoriser ces synergies.

Se reportant à l'intervention du recteur, le vice-*provost* et vice-recteur-Planification signale que la présentation du nouveau plan veut se situer dans le cadre d'un processus d'échanges. Sur la question de la situation des différents départements, le vice-*provost* mentionne que les diverses représentations ont été effectuées à travers les facultés, selon des propositions émanant des unités. Dans ce contexte, il reste difficile d'évaluer le degré d'arrimage qu'il a été possible de préserver entre ces propositions et les modalités retenues par le plan directeur. Tout en tenant compte des préoccupations présentées par les unités, le comité *ad hoc* a toutefois dû composer avec des éléments diversifiés tout en cherchant à assurer un équilibre relatif à une réorganisation très complexe. Le vice-*provost* prend note de la remarque présentée par Mme Durand. Toutefois, cette remarque relevant d'une perspective

départementale, la possibilité de l'appliquer devra être vérifiée en fonction de la préservation de l'équilibre recherché pour la structure qui a été retenue.

M. Roger B. Richard présente des interventions sur les points 11, 5.2 et 5.3 du plan directeur (document A-21/498<sup>9</sup>/694.1). Relativement à la partie 11, M. Richard dit se réjouir de la tenue d'un concours international dans le cadre du développement d'un complexe universitaire à Outremont. Il observe qu'une telle modalité permet d'apporter une réponse architecturale aux propositions de ce projet. Mentionnant que des éléments du mémoire qu'il avait présenté trouvent un écho dans la phase 2 de ce développement, M. Richard signale certains éléments qu'il conviendra de prendre en compte dans le cadre de ce concours et de ce développement, dont : l'établissement d'un espace central comme point de rencontre (agora); l'application d'approches en lien avec le développement durable en regard de la construction des composantes (par exemple, par l'utilisation de systèmes de construction démontables, afin d'éviter la déconstruction d'espaces dans le cas de modifications ultérieures); le choix d'une approche de construction en continuité et aérienne plutôt que souterraine (par exemple pour aménager des passages entre les différentes composantes d'un développement qui sera déployé dans un milieu urbain); le développement des structures et des composantes selon un système flexible. Relativement aux points 5.2 et 5.3, portant sur la densification du campus et sur l'expropriation, deux options qui n'ont pas été retenues par le plan directeur. M. Richard trouve décevant que l'éventualité de la densification du campus actuel ait été rejetée en raison de la protection de la Montagne. Cette préoccupation ne signifie pas que tout projet de construction additionnelle doive être automatiquement rejeté. Il considère qu'il y aurait lieu d'évaluer cette hypothèse en se fondant sur des études d'impact et en prévoyant la préparation de projets physiques comportant des balises propres à assurer la protection des espaces verts, et basés sur des stratégies appropriées de développement. Sur l'expropriation, M. Richard observe que cette option a été trop vite évacuée. Se reportant à l'analyse des coûts mentionnée dans le document, et en faisant une évaluation rapide selon un facteur de 1.5 pour une superficie de 183 000 m<sup>2</sup> net, M. Richard mentionne que le montant approximatif obtenu pour une opération d'expropriation serait d'environ 35 M \$; ce montant correspond à peu près au montant relatif à l'acquisition et à la décontamination du site Outremont (soit 20 M \$ + 13 M \$). M. Richard estime que la démonstration de rejeter les deux options relatives à la densification du campus et à l'expropriation devrait être développée davantage.

Le vice-*provost* et vice-recteur-Planification remercie M. Richard pour son intervention. Il indique que la présentation du plan directeur et la discussion qui a cours permet à l'Assemblée de constater que le comité *ad hoc* a tenu compte des avis présentés ainsi que du processus de consultation. Dans ce cadre, les mémoires présentés ont été analysés –dont celui de M. Richard. Sur la modalité d'un concours international, le vice-*provost* mentionne que celle-ci a été envisagée selon une perspective d'orientation et non de contrainte. Sur les calculs relatifs aux coûts d'expropriation, le vice-*provost* précise que le montant évalué à 45 M \$ n'inclut pas les coûts de construction, et que la comparaison avec le site Outremont reste inappropriée, puisque l'Université a déjà acquis ce site.

M. Giovanni De Paoli apporte des précisions additionnelles en regard de l'intervention de M. Richard. La modalité d'un concours international apparaît également importante en regard de la visibilité et de la présence de l'Université au niveau international. Sur l'option de la densification du campus, M. De Paoli mentionne que celle-ci doit être envisagée dans le contexte des orientations retenues par le plan directeur. Dans la mesure où cela s'avérerait possible, l'éventualité d'ajouter des espaces physiques sur le campus principal ne reste pas exclue; cependant, on doit tenir compte que l'espace disponible pour ce faire reste limité, et en-deçà des besoins identifiés. M. De Paoli remercie M. Richard de son apport à la discussion, au terme de laquelle on pourra déterminer si certains éléments devront être ajoutés, retranchés ou modulés.

M. Germain Lacasse se dit d'avis que la démonstration de la nécessité de rejeter l'option de l'expropriation ne lui apparaît pas concluante. Il mentionne que la proximité du quartier dans lequel serait développé le campus actuel doit être considérée dans cette option selon une perspective à long terme, plutôt que de préconiser la division sur deux sites distincts. M. Lacasse comprend que les options avancées par le plan directeur ne constituent pas des décisions

finales. Par ailleurs, M. Lacasse s'informe de la possibilité de procéder à la démolition d'édifices du campus actuel qui seraient désuets et qui ne comporteraient pas de valeur patrimoniale. Il demande s'il ne s'avérerait pas plus rentable de remplacer les bâtiments désuets.

Le vice-*provost* et vice-recteur-Planification mentionne que les hypothèses signalées par M. Lacasse ont été évoquées, mais finalement rejetées par le comité *ad hoc*. Notamment, la réutilisation d'espaces libérés par la démolition de pavillons occasionne des problèmes importants de relocalisation des occupants. De plus, les besoins évalués en espaces dépassent la capacité du campus actuel. Le vice-*provost* explique que dans ce dossier, on a voulu éviter le recours à des solutions de court terme, et l'on a préféré déterminer un cadre d'analyse qui permette d'examiner le projet selon un ensemble de perspectives. La réflexion du comité *ad hoc* l'a amené à considérer que des solutions ponctuelles pouvaient être appliquées dans le cas de problèmes qu'il était urgent de traiter, mais que parallèlement, le développement du campus devait être envisagé selon une vision globale qui serait réalisée à plus long terme et en fonction d'un processus d'analyse et de réflexion. Cette approche permettra d'éviter que l'institution ne se retrouve, dans quelques années, dans une situation d'impasse qui aura été occasionnée par l'application de solutions ponctuelles et ne comportant pas de vision à long terme. C'est dans le contexte de cette approche que le comité *ad hoc* a choisi de ne pas retenir l'option de la densification du campus, en ce qu'elle constituait une perspective ponctuelle et limitée. Par exemple, même en libérant certains espaces, le campus principal présente un potentiel de développement limité en regard des besoins effectifs. Le vice-*provost* signale également que lors des audiences publiques, cette approche n'a pas été remise en question. Le vice-*provost* dit comprendre les préoccupations présentées par M. Lacasse, mais précise que l'application de l'option de la densification ne suffirait pas à résoudre les problèmes d'espaces.

M. Giovanni De Paoli ajoute que le débat soulevé pourrait également se poser en termes de préoccupations patrimoniales ou en termes de préoccupations architecturales. Par ailleurs, M. De Paoli rappelle que la nature d'un plan directeur n'est pas de présenter des données détaillées quant aux coûts ou aux mesures d'évaluation des espaces, données qui seront davantage précisées dans le cadre des processus d'analyse et de réalisation. Sur cette question, M. De Paoli observe, par exemple, que les estimations présentées en regard des coûts d'expropriation n'ont tenu compte que des indemnités forfaitaires à verser. M. De Paoli réitère que le plan directeur doit être reçu selon une perspective globale de recherche de solutions en vue d'assurer que l'Université dispose des espaces nécessaires à la réalisation de sa mission d'enseignement et de recherche.

M. Pierre Trudel présente une question sur le recours à un programme gouvernemental dans le cadre d'un plan d'infrastructure par le Gouvernement du Québec afin de contrer le problème de l'entretien différé. À la page 12 du plan directeur, il est indiqué que le financement gouvernemental prévu pour ce programme s'élève, sur une base annuelle, à un montant de 66 M \$. M. Trudel demande quelle enveloppe de ce montant l'Université peut s'attendre à recevoir et si des simulations ont été effectuées sur cette question. M. Trudel s'informe également du moment auquel les mises à niveau envisagées seront appliquées.

Le recteur indique que le commentaire présenté par M. Trudel apparaît pertinent, mais demeure marginal en regard de l'identification des grandes orientations du plan directeur.

M. Trudel précise la question qu'il a présentée. Il indique que dans la mesure où un programme provincial prévoit un montant de 66 M \$ à répartir pour le Québec, la proportion qui serait attribuée à l'Université resterait limitée. Dans ce cas, peut-on envisager le recours à des programmes fédéraux.

Le recteur mentionne que la réalisation du plan directeur indiquera le recours à diverses sources de financement, et que certaines sources ont été envisagées.

Le vice-recteur exécutif précise qu'en regard du programme gouvernemental assurant la distribution, annuellement, d'un montant de 66 M \$ réparti dans le réseau universitaire québécois, l'Université pourrait obtenir un montant d'environ 15 M \$, s'ajoutant au

montant déjà obtenu par la subvention de fonctionnement. Les données estimées pourront être précisées selon ce qui sera annoncé prochainement par le Gouvernement.

Se reportant à l'annexe au plan directeur, M. Francis Lagacé demande si la localisation de la Faculté des sciences infirmières sur le site Outremont sera temporaire ou permanente.

Le vice-*provost* et vice-recteur-Planification indique que cette modalité est prévue à la phase 3 du plan. Elle s'inscrit dans l'éventualité d'établir les facultés des sciences de la santé sur ce site. Il conviendra de vérifier si le scénario envisagé sera acceptable pour les Facultés concernées. Selon le cas, des solutions alternatives ont été envisagées au Pavillon Roger-Gaudry.

Le vice-recteur-Recherche observe que la discussion qui a cours reflète l'intensité du problème d'espaces auquel l'Université est confrontée. Se reportant à la page 24 du plan directeur, sur la phase 1-0 liée à la création d'un complexe des sciences à Outremont, le vice-recteur souligne les nombreux points de pression qui ont été identifiés en regard des espaces du campus principal, plus particulièrement dans le cas des départements des sciences. La gravité de la situation observée doit être considérée indépendamment des différents calculs ou hypothèses. Convenant de la légitimité de discuter du développement du plan directeur selon différents cadres temporels, le vice-recteur signale que les problèmes réels rencontrés par ces unités doivent être solutionnés dans les meilleurs délais. Le vice-recteur rappelle qu'en 2004-2005, des solutions avaient été envisagées, elles impliquaient la construction d'un pavillon adjacent au Pavillon Lassonde, mais que de nouvelles réglementations ne permettent plus de les considérer. Le vice-recteur signale que quatre unités majeures d'enseignement de recherche se trouvent actuellement dans des situations inacceptables en termes d'espaces et d'installations. Le vice-recteur indique que l'Université a le devoir de régler le problème important rencontré par ces quatre unités au plus tard d'ici les cinq prochaines années, et que cet élément doit être pris en compte dans la discussion.

Se reportant aux données mentionnées dans le plan directeur, le vice-recteur exécutif rappelle que le MELS a reconnu le problème important d'espaces rencontré par l'Université. Par ailleurs, des solutions doivent être définies à l'intérieur de délais raisonnables. Considérant ce contexte, le vice-recteur souhaite que la discussion ne donne pas lieu à des tergiversations, et tienne compte du fait reconnu que l'espace disponible sur le campus principal ne suffit pas à répondre aux besoins identifiés.

M. Samir Saul présente une intervention sur le processus décisionnel demandé à l'Assemblée en regard du plan directeur. Il signale que les documents relatifs au point à l'étude ont été reçus quatre jours avant la séance, par courrier. Se reportant aux interventions du vice-*provost* et de M. De Paoli, M. Saul se dit rassuré que l'on ait précisé que l'Assemblée ne devra pas nécessairement procéder au vote à la séance d'aujourd'hui. M. Saul présente ensuite un avis sur les modalités de consultation. Il explique que dans le cadre de la préparation du plan et des travaux du comité *ad hoc*, les consultations ont comporté, notamment, l'étude des mémoires déposés, et des consultations auprès des facultés et départements. Par ailleurs, concernant l'étape actuelle du projet de sa présentation à l'Assemblée, M. Saul se demande s'il paraîtra légitime, pour les membres de l'Assemblée, de prendre une décision sans avoir eu la possibilité de consulter les membres des instances qui ont élu des représentants à l'Assemblée. M. Saul estime effectivement que la décision qu'il est appelé à prendre en regard du plan directeur ne peut tenir de son seul ressort, et qu'il souhaiterait consulter préalablement les personnes qui l'ont élu comme représentant. La décision relative au plan directeur apparaît importante en ce qu'elle va engager l'avenir de l'institution. M. Saul demande donc aux membres de l'Assemblée de diffuser le plan directeur auprès des instances qu'ils représentent.

Le vice-recteur-Développement et relations avec les diplômés présente un point d'ordre. Il demande au président des délibérations d'éclaircir le fait que les représentants élus à l'Assemblée correspondraient à des mandataires élus.

Le président des délibérations indique qu'à la question demandant si les membres de l'Assemblée y sont nommés pour représenter d'autres personnes, la réponse est que les membres de l'Assemblée sont élus à titre individuel. Si des membres souhaitent prendre inspiration d'autres personnes sur des questions étudiées à l'Assemblée, ils ont le loisir de le faire.

M. Saul dit se définir comme un représentant car sa nomination à l'Assemblée découle d'un processus d'élection.

M. Giovanni De Paoli précise que le rapport présenté est le résultat du travail du comité *ad hoc*, et que sa présentation à l'Assemblée se situe dans une perspective d'alimenter ce rapport à partir des réflexions qui seront partagées à l'Assemblée. Par ailleurs, les démarches de consultation du comité *ad hoc* lui ont également permis de prendre connaissance des demandes et des besoins de la communauté universitaire. Relativement à l'intervention du vice-recteur-Recherche, M. De Paoli signale que le comité *ad hoc* reste conscient des points de pression en matière de la disponibilité des locaux et des équipements adéquats et de la nécessité d'en disposer afin d'assurer la qualité des enseignements et des recherches, et convient de l'importance et de l'urgence de répondre à ces besoins.

Le vice-recteur-Recherche partage l'avis présenté par M. De Paoli.

En regard du consensus recherché, le vice-*provost* et vice-recteur-Planification précise qu'il doit être clairement indiqué que le plan directeur ne constitue pas un rapport du vice-*provost*, mais bien le rapport du comité *ad hoc* qui a été adopté par le Comité de la planification. Le plan a donc déjà commencé à circuler dans les instances.

Mme Claire Durand présente un point d'ordre quant à la durée déterminée pour la période de discussion générale, et à la possibilité de la poursuivre au-delà de cette durée, considérant, entre autres, que des gens doivent quitter.

Le président des délibérations indique que l'Assemblée peut décider des modalités selon lesquelles elle poursuivra ou prolongera cette période de discussion générale. Il mentionne que la durée d'une heure qui avait été fixée tirant à sa fin, l'Assemblée peut décider de prolonger cette période dans la mesure où il en sera fait proposition. De la même façon, l'Assemblée pourrait aussi décider de reporter sa décision à une autre date. Le président des délibérations observe que l'Assemblée a quorum. Par ailleurs, il signale l'utilité qu'il y aura de procéder à l'adoption du calendrier des séances de l'Assemblée pour l'année 2008-2009, inscrite au point 13 de l'ordre du jour.

Le *provost* et vice-recteur-Affaires académiques, dans ces circonstances et considérant l'heure tardive, demande que l'Assemblée suspende l'étude du point en cours jusqu'à sa prochaine séance, et procède à l'étude du point 13; le *provost* en fait une proposition formelle. La proposition est appuyée, et adoptée à l'unanimité, le vote n'étant pas demandé.

Le président des délibérations indique qu'il transmettra à son successeur la liste des personnes qui avaient demandé la parole et qui n'ont pu intervenir en raison de la décision de report.

Conformément à la décision de l'Assemblée, l'étude des points 9 à 12 de l'ordre du jour est reportée, et l'Assemblée procède à l'étude du point 13.

AU-498-13 CALENDRIER DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE POUR L'ANNÉE 2008-2009 AU-498-13  
- Recommandation du Comité de l'ordre du jour

---

A-21/498<sup>e</sup>/697, 697.1

La secrétaire générale présente la recommandation du Comité de l'ordre du jour, consignée au document A-21/498<sup>e</sup>/697.1, relativement au calendrier des séances de l'Assemblée pour l'année 2008-2009.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le calendrier de ses séances pour l'année 2008-2009, conformément au document A-21/498<sup>e</sup>/697.

AU-498-14 PROCHAINE SÉANCE AU-497-14

La prochaine séance aura lieu le 29 septembre 2008, à 14 heures.

AU-498-15 CLÔTURE DE LA SÉANCE AU-498-15

Le président des délibérations remercie à nouveau l'Assemblée universitaire de l'appui qu'elle lui a apporté au cours de son mandat, et se dit confiant que l'Assemblée témoignera de ce même appui envers son successeur.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée convient de la levée de sa séance.

La séance est levée à 17 heures 15.

Adopté le 29 septembre 2008 – Délibération AU-499-2

Le président

La secrétaire

Luc Vinet

Francine Verrier